



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 161 012 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, HUGOO Isabelle, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

COURBOT Monique à DERAM Didier,
DOOM Emmanuel à MARQUISE Lucas,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
DEGRAND Christophe à NICOLAS Richard

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



12) PROCEDURE DE DECHARGE DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES A L'INITIATIVE DE L'AUTORITE TERRITORIALE

12) PROCEDURE DE DECHARGE DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES A L'INITIATIVE DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Vu l'article L.544-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,

Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 25 juin 2023,

Vu l'entretien préalable en date du 24 octobre 2023,

Vu la jurisprudence précisant : « *qu'il n'est pas nécessaire de délibérer ou d'organiser un débat* » (CAA, Marseille, 6 avril 2004, M. Jean-Luc X, n°00MA01485)

Monsieur le Maire porte à l'attention de l'assemblée délibérante que cette délibération fait l'objet d'une simple information, que la législation ne prévoit aucune modalité particulière pour l'accomplissement de cette formalité,




Cette délibération fera l'objet d'une publicité auprès du Centre de Gestion pour assurer la transparence de cet acte.

Le Conseil Municipal après en avoir été informé, décide,

- D'INFORMER le Centre de Gestion pour assurer la transparence de cet acte.
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité

Fait et délibéré en séance le 16-11-2023

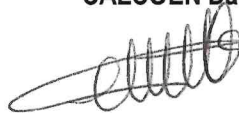

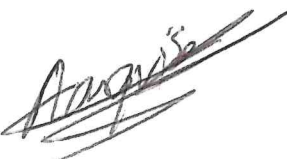
Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
---	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 22-11-2023

et publication ou notification le : 22-11-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	--